

Compte-rendu du premier conseil d'école de St Martin des Besaces :
jeudi 7 novembre, 17h30-19h30



Présents :

Parents d'élèves : Mme François, Mme Gallet, Mme Kervern, Mme Massieu, Mme Mauduit, Mme Pagnon, Mme Prod'homme, Mme Vautier, Mme Viel, Mme Wojciechowski

Représentants de la mairie : Mme Caumont, M.Martin

Enseignants : Mme Bourdon, Mme Cadeau, Mme Geffroy, Mme Lamy, Mme Laforge, Mme Perrette, Mme Reichart, Mme Roger, Mme Vannier, Mme Yon, M.Beer, M.Keller, M.Ledouit, M.Uhel

Absents : Mme l'inspectrice (excusée), Mme Lesouef (excusée), Mme Lemarchand (excusée), Mme Lefaudeux-Farcy (excusée), M.Doublet (excusé), M.Poulié (excusé)

I.Fonctionnement du conseil d'école

***Présentation du nouveau conseil d'école**

Le conseil d'école est composé des représentants des parents d'élèves élus le vendredi 11 octobre, de Madame le maire et d'une adjointe ainsi que des enseignants de l'école.

Le rôle du conseil d'école est rappelé à tous les membres : il vote le règlement intérieur de l'école et adopte notamment le projet d'école (qui sera renouvelé cette année et soumis au vote lors du deuxième conseil d'école). Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions liées à la vie de l'école.

***Les résultats de l'élection**

Nombre d'électeurs : 357

Nombre de votants : 113 soit un taux de participation de 31,65 %

Nombre de voix pour la liste : 79

Nombre de votes blancs ou nuls : 34

L'Education Nationale propose désormais de ne pouvoir voter que par correspondance lors des élections de représentants de parents d'élèves, mais la décision doit être votée en conseil d'école. M.Beer indique que la participation des parents venant voter à l'école le jour de l'élection est quasi nulle chaque année (2 à 3 personnes certaines années ; pour l'élection de 2019, 100 % des votes l'ont été par correspondance).

Un vote est proposé pour que les prochaines élections se fassent uniquement par correspondance :

*pour : 26

*contre : 0

*abstention : 0

A partir de 2020 les élections se feront donc uniquement par correspondance.

II.Restauration scolaire et hygiène

***transition d'une cantine associative à une cantine municipale**

Depuis de nombreuses années la cantine était gérée sous la forme d'une association par la commune de St Martin des Besaces. Avec les élections municipales qui auront lieu en 2020, la gestion de la cantine sera progressivement prise en charge par Souleuvre en Bocage. D'ailleurs dès le 1^{er} janvier 2020 les règlements seront à effectuer à l'ordre du Trésor Public.

A la question d'une représentante des parents d'élèves à savoir s'il y aura une hausse des prix, la mairie répond que ce sera fort probable car toutes les autres cantines de Souleuvre en Bocage sont plus chères. La mairie ne peut pas indiquer le montant de cette hausse et souhaite qu'elle soit progressive.

III.Vie scolaire

***rôle et fonctionnement du RASED**

Mme Lefaudeux-Farcy a en charge le poste de Maître E. C'est une enseignante spécialisée dans l'aide pédagogique, qui a pour but d'aider les enfants en difficulté à redonner du sens aux apprentissages, à acquérir des techniques d'apprentissage et à renforcer les savoirs existants mais fragiles. Dans ce but, elle effectue des prises en charge par petits groupes de 3 à 6 élèves fonctionnant sur l'interaction mais avec des projets individualisés par élève.

L'année passée son temps de présence se répartissait entre Aunay sur Odon (50%), St Georges d'Aunay (25%) et St Martin des Besaces (25%). Cette année, elle a un temps de présence également à l'école de Jurques, en conséquence il n'est pas certain que Mme Lefaudeaux-Farcy puisse avoir un temps de 25 % à St Martin des Besaces. Pour l'instant, une intervention est prévue à partir de Janvier auprès des CE1, CE2 et CM1.

M.Poulie a en charge la mission de psychologue scolaire. Ses interventions se font majoritairement à la demande des enseignants suite à des problèmes cognitifs et/ou de comportements (mais les parents peuvent également le contacter directement au 02 31 69 05 91, où il ne faut pas hésiter à laisser un message sur le répondeur) ; il émet également un avis concernant les demandes d'orientation en 6^{ème} SEGPA et en ULIS, mais aussi pour les reconnaissances de handicap. Dans tous les cas M.Poulie rencontre d'abord systématiquement les familles, afin d'avoir leur accord et d'évoquer les difficultés. Ensuite, il peut s'ensuivre une observation en classe et/ou une réalisation de tests. Enfin, un bilan est effectué avec la famille et si besoin en équipe éducative avec l'enseignant de l'élève concerné et le directeur.

*les effectifs de la rentrée et les nouveaux dispositifs

Classes	Effectifs
PS	23
MS-GS	25
MS-GS	24
MS-GS	25
CP	14
CP	13
CP	10
CE1	21
CE1-CE2	24
CE2-CM1	23
CM1	24
CM2	23
TOTAL	249

En comparaison, l'année passée, lors de la rentrée 2018, nous étions 259 mais pour 11 classes et deux dispositifs CP. La fermeture était attendue et apparaissait logique au regard des effectifs.

Lors de cette première période il n'y a pas eu d'arrivée ni de départ. Une arrivée et un départ sont prévus en novembre.

La composition de l'équipe a connu des changements : M.Keller retrouve une classe de MS-GS ; Mme Laforge remplace pour l'année (en théorie) Mme Rousseau qui est en congé maternité ; Mme Roger occupe l'un des dispositifs 100 % réussite CP ; Mme Reichart est sur le poste de CE2-CM1 qui s'est libéré.

Les ATSEM sont désormais au nombre de 5 : Annie Rocancourt et Sandra Brion en PS, Isabelle Martin en MS-GS avec M.Keller, Frédérique Trotoux en MS-GS avec M.Uhel et M.Beer et Sarah Loison en MS-GS avec Mme Vannier.

Au niveau des AVS (aide aux enfants handicapés), Mme Feret Targowki Frédérique intervient auprès de d'un élève en CM1 et de deux élèves en maternelle et CP. Mme Lafosse Manuella intervient quant à elle auprès d'un élève de maternelle et d'un élève de CE1. Mme Monthiers Isabelle, qui était auprès de trois élèves en CE2 et CM1, terminait son contrat au 1^{er} novembre et n'a pu le renouveler, devant prendre son départ en retraite . Un ou une nouvel.le AVS devrait donc être recruté.e.

Enfin il y a eu un recrutement de service civique, Marion Chapron, pour l'année scolaire et qui a débuté le 4 novembre. Elle interviendra sous la responsabilité des enseignants pour des aides pédagogiques (de la maternelle au CM2), mais aussi à quelques moments sur des temps périscolaires (cantine et aide à l'entretien des locaux).

***Les dispositifs 100 % réussite CP**

L'école bénéficie de deux dispositifs 100 % réussite CP et le 1/2 poste de PMQC (plus de maîtres que de classes) a disparu. Le fonctionnement du dispositif 100 % réussite CP a évolué par rapport à l'année passée, désormais chaque groupe d'élèves dispose de son enseignante, il n'y a plus de rotations de groupes à effectuer. Les maîtresses précisent que, pour autant, elles fonctionnent de la même manière dans les classes : mêmes outils, mêmes supports pédagogiques, même emploi du temps.

Bilan des dispositifs de la première année : incontestablement les enseignantes ont plus de temps à accorder à chaque élève puisque le groupe est plus petit. Cependant l'année passée, le fonctionnement était contraignant et la nouvelle évolution apparaît déjà très positive.

En terme de résultats aux évaluations, si on prend les résultats aux évaluations nationales des CE1 actuels (de la cohorte qui a donc bénéficié du dispositif CP) par rapport à la génération d'avant :

*c'est très difficile à comparer car il y a un effet cohorte. En effet une génération peut être plus – ou moins - performante qu'une autre.

*cependant, il y a plusieurs items en français sur le décodage et la rapidité de lecture qui sont très clairement en augmentation en terme de réussite, et qu'on peut attribuer au bénéfice de la pédagogie en dispositif CP.

***le règlement intérieur**

Lecture du règlement intérieur. Des modifications sont apportées :

*sur la scolarité obligatoire à partir de 3 ans avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'Education.

*sur la liaison parents / enseignants, avec les devoirs de chacun.

Vote du règlement intérieur. Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

***les projets de l'année**

Le thème choisi cette année est celui du cirque.

→ Une compagnie de cirque, *La Compagnie du Gros Nez Rouge*, viendra installer son chapiteau du 23 mai au 6 juin derrière le gymnase. Le chapiteau sera monté avec l'aide de parents d'élèves volontaires. Chaque classe d'élémentaire aura une semaine de cours de cirque suivi d'un spectacle. Il y aura donc deux spectacles : un le vendredi 29 mai au soir et l'autre le vendredi 5 juin. Quant aux maternelles, ils effectueront un spectacle le samedi 30 mai au matin sous le chapiteau, l'APE organisera une kermesse l'après-midi et un spectacle des artistes du Gros Nez Rouge aura lieu pour clore cette journée du 30 mai.

Le coût étant conséquent (plus de 8000€ à partager entre la coopérative, la mairie et l'aide de l'APE), il y aura peu de sorties et spectacles pour les élémentaires.

→ En maternelle : la compagnie Billenbois viendra présenter à la salle des fêtes un spectacle intitulé *Cirque Plastique* le 2 décembre. De plus, les 3 classes de MS-GS s'occuperont de réaliser l'affiche des spectacles, les flyers et le logo qui sera apposé sur des t-shirts.

En dehors du thème :

→ un spectacle de Noël offert par la mairie aura lieu le mardi 17 décembre pour tous les maternelles.

→ les classes de PS, de MS-GS de M.Keller et de MS-GS de M.Uhel et M.Beer participeront à un projet éco-coop sur l'observation des oiseaux et l'installation de nichoirs.

→ la classe de CE2-CM1 participera au projet DRAMA : des chants, une danse et un conte traditionnel à mettre en scène, le tout en anglais.

→ les élèves de CM1 et les élèves de CM2 participeront à l'exposition itinérante 2050, qui est installée pour le mois de novembre à la mairie de Soulevre en Bocage. L'objectif de l'exposition est de faire prendre conscience des problèmes de production et consommation d'énergie qui sont en train de se poser.

Enfin, le projet d'école est en cours de rédaction par les enseignants. Il sera présenté de manière détaillée et soumis au vote lors du prochain conseil d'école.

***les comptes Educonnect**

Nouveauté de l'Education Nationale mise en place pour tous les parents d'élèves de France, une application permettant de consulter les versions numériques des bulletins scolaires de son.ses enfant.s.

Une notice pour créer un compte sera distribuée courant novembre ou début décembre.

***la coopérative scolaire**

A la date du 7 novembre il y a 9071,16€ sur le compte de la coopérative.

Les dépenses de septembre et octobre se montent à 4903,66€ (achat de fruits en maternelle, régies d'avance, abonnements Milan presse, achat de matériel de mathématiques et de lecture, assurance scolaire, cotisation à l'OCCE, acompte pour la compagnie du Gros Nez Rouge, remboursement de coopérative).

Les recettes se montent à 3598,10€ (ventes de gâteaux, remboursement de la ludothèque, participation à la coopérative scolaire des familles – participation qui est élevée, quasiment toutes les familles ont participé).

IV. Activités post et péri scolaires.

***bibliothèque municipale et école**

L'école continue à se rendre à la bibliothèque, avec un créneau réservé pour les classes le jeudi.

Les enseignants organisent leur planning auprès de M.Beer qui transmet à Mme Caumont afin qu'elle organise les permanences avec ses bénévoles. Si besoin, les enseignants peuvent réserver des créneaux directement auprès de Mme Caumont.

L'inscription au concours des Incorruptibles a été renouvelée pour toutes les classes de l'école.

V.Sécurité et équipement

***Sécurité (exercices incendie et PPMS)**

Deux exercices alerte incendie sont prévus dans l'année, dont un dès le mois de septembre qui a eu lieu le 30. Hormis l'enseignante des PS, l'exercice était une surprise pour tous, enseignants comme élèves. Aucun problème particulier n'a été signalé. Le deuxième exercice sera plus tard dans l'année, avec des obstacles à gérer (couloir encombré demandant de prendre un autre chemin pour évacuer par exemple).

Concernant le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) le but est de savoir comment réagir si un accident grave se produit. Il se décline sous deux formes, donnant lieu à trois exercices différents :

- ➔ Le PPMS risques majeurs : un événement extérieur grave se produit (un camion de transport de produits chimiques qui se renverserait sur l'A84 derrière l'école, par exemple). Le plan vise à confiner les élèves dans différents endroits de l'école, qui est fermée à tout individu extérieur. Les enseignants sont en relation entre eux via les téléphones, et le directeur en lien avec une cellule de crise (pompiers, préfecture, mairie, inspection).
- ➔ Le PPMS intrusion – se cacher : un attentat a lieu dans l'école et les enfants doivent se cacher, en silence, en limitant au maximum la visibilité dans le lieu choisi ainsi que la possibilité d'y entrer.
- ➔ Le PPMS intrusion – évacuer : un attentat a lieu dans l'école et les enfants doivent évacuer en silence et rapidement vers un lieu pour échapper à la menace.

Deux exercices auront lieu dans l'année. Le PPMS intrusion se déclinera sous la forme de l'exercice *Evacuer*, et sera réalisé avant les vacances de Noël ; les enseignants seront avertis de la semaine où il aura lieu mais pas du jour ni de l'heure exacte. Le PPMS risques majeurs sera effectué entre les vacances de Noël et de Pâques, et sera réalisé à l'improviste.

***Besoin en matériel ou travaux**

L'école signale un problème d'infiltration d'eau au niveau des velux de l'école élémentaire suite à l'orage du 14/10, ainsi que sur quelques fenêtres (façade donnant sur la cour). Ces dégâts ont été signalés auprès d'un conseiller technique de Souleuvre en Bocage venu avant les vacances pour faire le point sur les différents travaux. A l'occasion de cette visite ont été rappelés : les problèmes de connexion Internet ; l'absence d'un store ; la sonnette qui dysfonctionne et si possible il faudrait une sonnette avec caméra pour des raisons de sûreté ; les barrières de la cour de l'élémentaire qui devraient être rehaussées là aussi pour des raisons de sûreté ; l'organisation de la cour de la maternelle pour les nouveaux jeux a été abordée.

L'école remercie la mairie de Saint Martin des Besaces pour le sol de la classe de CE1-CE2, en carrelage et qui a été recouvert de linoléum.

Enfin, un problème d'eau froide qui se réchauffe a été constaté dans les bâtiments de l'école. Lorsqu'on prend de l'eau froide, elle tiédit au fur et à mesure de son écoulement.

***Questions diverses**

→ Plusieurs parents, lors des réunions de rentrée, ont fait part de leur souhait de revenir à la semaine de 4 jours. M.Beer et M.Martin soulignent qu'il y a un échéancier à respecter fixé par le directeur académique et

que dans un contexte d'élection municipale au printemps 2020 il ne va pas y avoir de changement engagé par la mairie. M.Beer précise également que l'unanimité d'il y a 2 ans n'est peut-être plus valable. En effet, le lissage des horaires l'après-midi à 15h45 et un bus qui part à 16h00 convient peut-être désormais à de nombreuses familles, ainsi qu'aux enseignants. Il est conseillé aux représentants de parents d'élèves, pour effectuer une demande dès l'année prochaine, qu'un sondage soit organisé qui pourra être passé via les cahiers de liaison.

→ Un menu végétarien par semaine est désormais obligatoire à compter du 1^{er} novembre. Il est demandé si la mairie va bien l'appliquer. M.Martin a répondu que la question serait transmise à Mme Lesouef.

→ A la question de la photo de classe au printemps, le sujet a fait débat entre les enseignants. Aucun créneau n'était possible avant les vacances de Toussaint, et la gestion des commandes et recommandes est trop courte si la photo se fait trop tardivement en novembre (plusieurs parents dans le cadre de famille séparée n'ont pas pu transmettre le bon de commande dans les temps). Le photographe étant très compétent avec un excellent service après-vente, soit le photographe était gardé mais à une autre date dans l'année, soit un autre photographe était pris avant les vacances de Toussaint. C'est le premier choix qui a été effectué par les enseignants. Un bilan sera réalisé au troisième conseil d'école, et le choix pour l'année 2020-2021 se fera avec les représentants de parents d'élèves d'après les retours des familles. Egalement, le fait de désormais pouvoir commander en ligne évitera peut-être une gestion longue des commandes et recommandes via les enseignants.

→ A la question de la piscine censée être obligatoire, à nouveau il n'y a pas de créneau piscine cette année. M.Beer explique que la priorité est établie en fonction des communes qui ont participé au financement des piscines, et parmi ces communes les créneaux vont d'abord aux collèges. Clairement, il n'est pas tenu compte d'une équité entre toutes les écoles, pour St Martin des Besaces il restait des créneaux l'après-midi mais avec une heure de bus aller-retour cela implique de revenir hors temps scolaire (pas de bus de ramassage scolaire pour les élèves qui repartent à 16h notamment).

La secrétaire de séance Mme Vannier

Le président du conseil d'école M.Beer